

**CONSEIL COMMUNAL
AUBONNE**

Séance du mardi 29 octobre 2013

20h15

<u>Président</u>	M. Charles Gabella
<u>Secrétaire</u>	Mme Rose-Marie Regidor
<u>Scrutatrices</u>	Mme Catherine Milhaud Mme Evelyne Lenoble

41 Conseillers répondent à l'appel.

Sont absents :

Mmes Véronique Bezençon, Marie-Christine Saxer Studer, Catherine Berger, Anne-Marie Piguet, Catherine Aellen, Anaïs Piguet, MM. Philippe Rossier, Jean-Philippe Egger, Mathieu Félix, Daniel Blanchard, Guy Maurer, Patrice Ansermet, Thomas Buchanan, Josselin Meylan.

Se sont fait excuser :

Mmes Véronique Bezençon, Marie-Christine Saxer Studer, Catherine Berger, Anne-Marie Piguet, Catherine Aellen, Anaïs Piguet, MM. Philippe Rossier, Jean-Philippe Egger, Mathieu Félix, Daniel Blanchard, Thomas Buchanan, Josselin Meylan.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral est absent.

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour est adopté tel que proposé à l'unanimité.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2013

Le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2013 est adopté sans modification (5 abstentions).

2. Communications du bureau

Le bureau n'a pas de communication.

3. Rapport de la commission sur le préavis No 8/13 – Rénovation du site de production horticole de la ville d'Aubonne

Mme Valérie André donne lecture du rapport de la commission ad hoc. M. Philippe Creteigny donne lecture du rapport de la minorité de la commission. M. Olivier Gétaz donne lecture du rapport de la commission des finances.

Du point de vue économique et sans tenir compte des aspects sociaux, la CoFin, à l'unanimité de ses membres, préavise défavorablement à l'octroi de ce crédit.

En conclusion, la commission ad hoc est unanime pour dire que les installations arrivent en bout de course et qu'il est urgent de remplacer le tunnel d'hivernage. Elle reste néanmoins partagée quant à l'externalisation de tout ou une partie de la production. Si certains souhaitent maintenir cette production locale, d'autres souhaitent une externalisation partielle ou totale. Cette question a été longuement discutée au sein de la commission.

La majorité de la commission reste dubitative quant au maintien d'une production locale très coûteuse et peu appropriée à une ville comme Aubonne et souhaite une externalisation de la production.

Au vu de ce qui précède et considérant que ce projet n'est pas adapté aux besoins de notre commune, la commission à sa majorité suggère d'abandonner le projet.

La commission, à la majorité, propose aux Conseillers de refuser le préavis No 8/13.

En cas de refus, la commission souhaiterait que la Municipalité revienne rapidement avec un nouveau préavis tenant compte de ses remarques et suggestions.

Pour sa part, une minorité de la commission estime que le coût financier est bien supportable au regard des gains y découlant et propose aux Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. autorise la Municipalité à procéder aux travaux tels que présentés;
2. autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet;
3. accorde un crédit de Fr. 594'000.- TTC pour la réalisation de ces travaux;
4. autorise la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie courante ou, si nécessaire, à recourir à l'emprunt de tout ou partie du montant, dans les limites fixées par le plafond d'endettement validé par le Conseil communal;
5. autorise la Municipalité à amortir cet investissement comme suit :
 - prélèvement au "fonds de renouvellement et rénovation – compte n° 9281.13" Fr. 297'000.-
 - amortissement sur 10 ans par annuités égales Fr. 297'000.-

Le président ouvre la discussion.

M. le Municipal Eric Muller justifie la position de la Municipalité, qui propose la poursuite d'une pratique qui a depuis longtemps fait ses preuves et qui constitue, par tradition, une carte de visite pour Aubonne à la satisfaction de tous. La Municipalité est toutefois pleinement ouverte à une évolution progressive de cette pratique en cas d'augmentation significative des besoins, dans le cas d'une fusion de communes par exemple (agrandissement du site ou externalisation d'une partie de la production).

Concernant le maintien de la production locale, M. Muller relève que les collaborateurs, unanimes, éprouvent énormément de plaisir à assumer l'entier de la chaîne, de la graine au massif. Si un site de

production horticole ne fait pas partie de la mission prioritaire d'une commune, il permet de valoriser les compétences et les forces de travail des collaborateurs pendant les périodes creuses de l'année. La Municipalité est convaincue de l'impact positif d'une équipe de collaborateurs motivés, enthousiastes et qualifiés. Il en va de la relation au quotidien avec les gens, du relais entre les autorités et la population. Le projet proposé, élagué de toutes les options inutiles, est tout à fait raisonnable. Il correspond à l'outil existant adapté aux standards de conditions de travail, d'économie d'énergie et d'optimisation actuels. La dépense pour remplacer le tunnel d'hivernage est inévitable. La différence de charge annuelle entre l'externalisation complète de la production ou la réalisation du préavis, peu significative, est en faveur de la production locale. La seule différence effective est le coût de la main-d'œuvre affectée exclusivement à la production, évaluée à 0.75-0,8 EPT. Le personnel est là de toute manière et ne pourra pas toujours être valorisé par d'autres tâches en lien avec son niveau de compétence, comme suggéré, à cause des besoins périodiques et spécifiques liés aux travaux saisonniers. Le coût de la main-d'œuvre reste donc assez théorique. Qualifier de non-sens économique la production horticole communale semble exagéré. Une commune ne saurait être comparée à une entreprise devant maximiser ses profits à court terme. Elle offre des prestations à ses habitants et elle est gérée différemment sur la base d'objectifs et de valeurs en lien avec la qualité de vie et la cohésion de sa population. La Municipalité invite les Conseillers à remettre l'humain au centre de la réflexion afin de préserver le climat de confiance qui règne aujourd'hui entre les autorités, l'ensemble des collaborateurs communaux et la population aubonnoise.

Mme Valérie André signale que la commission ne doute pas des compétences du personnel et pense qu'il peut faire un travail valorisant en plantant des plantes achetées.

M. Philippe Creteigny relève l'ouverture citée par M. Muller à externaliser une partie de la production si la Commune venait à s'agrandir.

M. Vladimir Mange souligne que le remplacement du tunnel d'hivernage semble incontournable; la commission aurait pu faire un amendement. Mme André explique que la commission ne l'a pas fait car elle ne disposait pas de chiffres exacts. Elle rappelle que la commission demande à la Municipalité, en cas de refus, de revenir rapidement avec un nouveau préavis, ce que permettrait de commencer les travaux au printemps. En outre, M. Creteigny confirme à M. Mange que l'utilisation du fonds de renouvellement et rénovation est prise en compte.

M. Denis Berger demande s'il est judicieux de refuser de déboursier Fr. 600'000.- pour 4 chapelles, de dépenser environ Fr. 250'000.- pour 2 chapelles d'hivernage et stockage et d'acheter pour plus de Fr. 40'000.- de plantes par année.

Mme André relève que des achats pour des plantes ont été faits à l'extérieur pour plus de Fr. 15'000.-. Le montant nécessaire à l'achat de plantes pourrait être mis au budget.

Pour M. Muller les chiffres ne sont pas un enjeu fondamental. Il relève que les plantes produites sont de meilleure qualité. Il précise par ailleurs que le coût du démontage des installations n'est pas mentionné dans le préavis car, quelle que soit la décision prise ce soir, il devra être fait de toute manière.

Mme André et Nicole Gabella répondent à Mme Sandra Linder que l'externalisation se fait auprès de professionnels reconnus produisant des plantes de qualité, locales. 25 communes s'approvisionnent à la bourse aux fleurs qui est une centrale d'horticulteurs regroupant des cultivateurs locaux. L'achat de plantes exotiques se fait à l'étranger.

M. Nicolas Rosat fait remarquer qu'avec une marge d'autofinancement qui s'amenuise, la Commune doit faire des choix. Le coût d'exploitation d'un 0,8 EPT pour la production n'est pas négligeable. Il n'estime pas l'investissement nécessaire et votera l'abandon du projet.

M. Gérard Heimberg fait remarquer que si la CoFin se prononce sur l'aspect financier, le choix stratégique revient au Conseil qui, dans son jugement, n'est pas lié aux restrictions émises par la CoFin; il doit avoir une vue d'ensemble du problème, aspects sociaux compris. M. Heimberg estime que la CoFin déborde de son rôle en disant qu'un site de production horticole ne fait pas partie de la mission prioritaire d'une commune. Aubonne a choisi l'orientation de créer un service des parcs et jardins compétent, efficace et engagé, avec un résultat positif reconnu, qui mérite un outil de travail correct. La rentabilité ici est sur le plan de la qualité de vie. Pour M. Heimberg, externaliser c'est démanteler une partie du service public. Il soutient le rapport de la minorité de la commission et le préavis municipal.

Alors que les serres actuelles existent depuis plus 50 ans, M. Gottfried Roth ne comprend pas qu'on discute d'un amortissement sur dix ans et d'une différence de Fr. 11'000.- entre l'achat et la production locale, alors que la piscine perd Fr. 100'000.- chaque année.

Mme André indique que la commission qui avait travaillé sur le préavis retiré par la Municipalité en 2011 se posait déjà la question de l'externalisation. On peut décorer aussi bien que maintenant avec des plantes achetées à l'extérieur.

M. le Municipal Muller informe M. Liardet qu'un refus casserait une tradition aubonnoise de production qui fonctionne à la satisfaction de tous. Ces employés, motivés, rendent service, ils répondent aux questions de la population, les relaient à la Municipalité, surveillent les jeunes à la sortie des écoles. Sans production et tâches valorisantes dans les périodes creuses, certains pourraient partir et la Municipalité craint de devoir peut-être faire appel à du personnel temporaire en été.

Mme André répond à M. Alexandre Liardet que, dans la région, Nyon, Morges et Lausanne produisent. Si le projet était refusé, la production serait externalisée et la Municipalité devrait revenir très vite avec un préavis pour hiverner et stocker les plantes. Concernant le personnel, la Municipalité a assuré qu'il n'y aurait aucun licenciement. Avec l'entretien des aménagements des zones 30 km/h, il y aura plus de travail pour les employés, qui, avec une production externalisée, pourront quand même être motivés et garder le contact avec la population.

M. Serge Thorimbert, qui est pour produire et consommer local, soutient la minorité de la commission. Un travail valorisé n'est pas quantifiable.

M. Olivier Burnet remercie la Municipalité d'avoir présenté ce projet, en souffrance depuis des années. Il estime cet investissement indispensable. Le service participe à la vie sociale et a son utilité même si le fleurissement ne sera jamais prioritaire. Le savoir-faire est incontestable, avec entre autres une mise en valeur des bâtiments. Des économies à faire au budget permettraient de financer cet investissement.

M. Nicolas Rosat ne remet pas en cause le service floral, mais la production devrait se faire ailleurs.

Mme Denise Imesch trouve important de garder des postes de travail stables à la Commune, occupés par des gens de confiance. Elle est pour garder la production à Aubonne.

M. Sébastien Nyitrai indique que l'amortissement des Fr. 600'000.- est garanti en totalité en vingt ans. Il fait en outre mention des coûts de transport qui ne sont pas à négliger; si le transport est gratuit, son coût est certainement inclus dans le prix unitaire d'achat. Il estime que le côté social, qui ne peut être quantifié, est plus fort que le côté économique.

Pour M. Thierry Bertinotti, qui refuse le préavis, la Commune n'a pas les moyens d'une politique de propre production horticole, qui n'entre pas dans les objectifs de priorités au niveau des engagements financiers. Il estime qu'une bonne qualité de travail peut également être atteinte avec des fleurs acquises à l'extérieur.

Mme Sandra Linder relève que si la Commune a une responsabilité financière, elle a également une responsabilité sociale. Elle constate que le préavis refusé il y a 20 ans proposait 120 m² de serres pour Fr. 500'000.- et qu'aujourd'hui, pour Fr. 600'000.-, la surface est presque quadruplée. Elle soutient de rapport de la minorité.

M. Daniel Favre est pour le maintien de la situation actuelle de production, avec tous les aspects relevés ce soir.

M. le Municipal Muller indique à M. Vladimir Mange que la production, qui tombe dans les périodes creuses, permet de garder la même équipe toute l'année de manière plus valorisante.

Pour M. Heimberg, il y a un capital du savoir-faire acquis considérable dans ce service qu'il faut garder. Œuvrer de depuis tant d'années avec un outil de travail si déplorable prouve l'engagement et la motivation de cette équipe. M. Heimberg estime que dans ce cas, les problèmes sociaux ont une grande importance.

M. Marcel Schwab souligne l'extraordinaire travail fait par l'équipe des jardins, fière de sa production, mais dont la motivation ne devrait pas changer si les plantes viennent de la bourse aux fleurs. D'autre part, alors que la Municipalité excluait tout licenciement, M. Schwab est surpris d'entendre parler de départ envisageable dans ce service. M. le Municipal Muller confirme que, quel que soit le résultat du vote, il n'est pas question de licenciement, mais un départ volontaire ne peut pas être exclu à terme.

En parlant de motivation, M. Denis Berger relève que les collaborateurs ont passablement participé à l'élaboration de ce projet.

Pour M. Nicolas Suter, le service public ne va pas changer grandement et le citoyen ne va pas s'en rendre compte. Sensible au côté social, il fait toutefois observer que l'être humain est flexible; acheter des fleurs à l'extérieur ne semble pas un drame et il fait confiance à la Municipalité pour gérer l'équipe dans ce sens. Il est plutôt pour l'externalisation.

Mme André et M. Muller confirment à M. Rémy Senglet que la couverture en plastique alvéolé est un matériau éprouvé et de bonne qualité. Il tient relativement bien, se présente en bandes de 2 mètres facilitant les réparations et est très isolant. Le verre, hors de prix, n'est plus utilisé.

M. Jean-Daniel Aubert propose un vote à bulletin secret. Cette proposition est appuyée par plus du cinquième de l'assemblée. Le vote sur les conclusions du préavis municipal a donc lieu à bulletin secret.

Bulletins délivrés 41. Bulletins rentrés 41. Bulletin nul 0. Bulletin blanc 0. Bulletins valables 41. Majorité absolue 21.

Avec une majorité de 23 voix, les conclusions du préavis municipal sont adoptées (18 avis contraires).

M. le Municipal Muller salue la décision du Conseil ainsi que le gros travail des commissions dont il relève la qualité des rapports. La Municipalité entend les préoccupations des Conseillers et, avec l'équipe des jardins, va tout faire pour gérer de manière la plus économique possible les ressources à disposition. L'équipe va également tout mettre en place pour mériter la confiance accordée. M. le Municipal Crottaz s'associe à ces propos, il remercie le Conseil et souligne la difficulté de l'important exercice effectué.

M. Philippe Cretegnny remercie également les membres du Conseil pour leur appui à la proposition de la minorité de la commission. Il relève la bonne entente qui régnait au sein de la commission, même si les avis étaient partagés, chacun a su s'écouter.

4. Rapport de la commission sur le préavis No 12/13 – Crédit d'étude pour l'appel d'offres marchés publics pour la construction du complexe scolaire "Cœur du Chêne"

M. Vladimir Mange donne lecture du rapport de la commission et présente un plan de situation au rétroprojecteur. M. Nicolas Suter donne lecture du rapport de la commission des finances.

La CoFin, à l'unanimité de ses membres, exprime un avis favorable à l'octroi d'un crédit de Fr. 365'700.- pour le crédit d'étude en vue de la construction du complexe scolaire "Cœur du Chêne".

La commission ad hoc émet trois vœux :

1. le bâtiment est conçu pour pouvoir être surélevé à la hauteur des limites du PQ / des bâtiments voisins dans le futur.
2. une variante énergétiquement plus performante (p.ex. Minergie-P) est évaluée et comparée au projet actuel selon le coût d'acquisition.
3. l'utilisation du parking souterrain est maximisée.

En conclusion, la commission unanime propose aux Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. autorise la Municipalité à effectuer l'étude telle que présentée;
2. autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet;
3. accorde un crédit de Fr. 365'700.- TTC pour la réalisation de cette étude;
4. autorise la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie courante;
5. autorise la Municipalité à amortir cet investissement sur 10 ans, par des annuités égales.

Le président ouvre la discussion.

M. le Syndic Rossier confirme que les vœux vont être étudiés. Il signale que la réalisation du parking souterrain, très onéreux et inrentable (Fr. 2,6 mio pour 43 places), est sérieusement remise en question. Il relève en outre que le processus de marchés publics dans le cas de construction, novateur pour la Municipalité, est un exercice complexe et contraignant. D'autre part, la Municipalité apprécie que la CoFin soit favorable à ce que les crédits d'études d'une certaine importance soient présentés au Conseil avant leur réalisation sur la base de montants à dépenser qui sont une estimation.

M. Mange fait remarquer qu'il restera toujours un problème de places de parc au Chêne.

M. Nicolas Rosat, en tant que membre de l'UAPE, salue cette construction et la place réservée pour l'unité d'accueil. Par ailleurs, il rappelle que les coûts du bâtiment pourront être facturés à l'ASSAGIE au prorata des classes et du nombre d'élèves; l'ASSAGIE ne paiera par contre rien pour le parking. Mme la Municipale Burnet précise que l'AJEMA paiera les m2 utilisés par l'UAPE.

Le président fait voter l'assemblée qui adopte les conclusions du rapport de la commission à la majorité (3 abstentions).

5. Rapport de la commission sur le préavis No 14/13 – Arrêté d'imposition 2014

En l'absence de M. Guy Maurer, M. Pascal Lincio donne lecture du rapport de la commission des finances.

La CoFin propose l'amendement suivant :

Modification de l'article 11 de l'arrêté d'imposition pour l'année 2014 :

11 Impôt sur les chiens par chien Néant

En conclusion et sous réserve de l'acceptation par le Conseil de l'amendement ci-dessus, la CoFin, à l'unanimité, propose aux Conseillers d'adopter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. adopte le nouvel arrêté d'imposition communal pour l'année 2014 avec un taux de 68 % par rapport au taux cantonal de base;
2. supprime la taxe sur les chiens en modifiant l'article 11;
3. reconduit sans modification les autres impôts et taxes qui figurent dans la formule d'arrêté d'imposition, partie intégrante de ce préavis;
4. transmet cet arrêté au Conseil d'Etat pour approbation.

M. le Syndic Rossier comprend la position de la CoFin concernant la taxe sur les chiens, qui a déjà fait l'objet de discussions au sein du Conseil. A toutes fins utiles, il fait observer que les frais des "Robidog" se montent à Fr. 11'000.- et étaient largement couverts par la recette de la taxe (Fr. 19'000.-). D'autre part, M. Rossier souligne que la marge d'autofinancement inquiète et préoccupe la Municipalité. Les missions de la Commune font l'objet de réflexions visant à enrayer cette descente aux enfers; exercice difficile et complexe qui sera mené avec la CoFin.

M. Lincio signale que la question de la recapitalisation de la caisse de pensions intercommunale soulevée par M. Rosat lors de la dernière séance sera abordée dans le cadre du budget.

Le président ouvre la discussion sur l'amendement.

M. Philippe Cretegnny demande quel est l'argumentaire de la suppression de cet impôt. M. Lincio indique que cette proposition est issue de réflexions qui avaient eu lieu lors de la fusion avec Pizy, qui ne connaissait pas cette taxe. Il rappelle également que les propriétaires paient déjà une taxe de Fr. 100.- au Canton.

M. Lincio répond à Mme Claudia Bobst que la taxe communale est de Fr. 100.- par chien.

M. Nicolas Rosat, par ailleurs propriétaire de chien, souhaite le maintien de cette taxe, eu égard à l'état des finances communales.

Mme Sandra Linder abonde dans le même sens. Elle déplore que cette suppression soit proposée sans arguments dans le rapport.

M. Gérard Heimberg propose d'abandonner cette taxe. Il relève que les nouvelles règles fixées par la loi sur les chiens devraient éviter les salissures d'antan.

Pour M. Vladimir Mange, également possesseur d'un chien, cette taxe ne semble pas inappropriée pour sensibiliser les propriétaires aux coûts induits par leurs canidés.

Le président fait voter l'assemblée sur l'amendement qui est refusé à la majorité (10 voix pour).

Le président ouvre la discussion sur l'ensemble du rapport.

M. Serge Thorimbert demande quel est l'impact pour la Commune de la venue de la nouvelle grande école internationale. Pour l'heure, M. le Syndic n'a pas assez de renseignements pour pouvoir répondre.

M. Nicolas Rosat fait une analyse de l'évolution du point d'impôt aubonnois et relève que la Commune a pu maintenir un taux d'impôt stable parce que les Aubonnois sont plus riches.

La parole n'étant plus demandée, le président fait voter l'assemblée qui adopte les conclusions du préavis municipal à l'unanimité.

6. Préavis No 15/13 – Budget 2014

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier donne lecture du préavis municipal. Les exemplaires du budget sont distribués en fin de séance.

En conclusion, la Municipalité fait observer qu'elle présente une fois encore un budget déficitaire. Les efforts importants consentis pour minimiser les charges, avec un effet relatif, montrent notre faible marge de manœuvre dans ce domaine. Du côté positif, cela montre également la maîtrise des dépenses qui relèvent de la sphère décisionnelle de la commune, avec pour objectif le maintien d'un haut niveau de qualité de prestations en faveur de la population.

Les négociations Etat-Communes, de notre point de vue, n'ont pas amené le rééquilibrage souhaité des finances communales. Tout au plus la croissance des dépenses étatiques ralentira, avec un effet progressif.

Enfin, il y a d'importants investissements qui nous guettent, comme le présente à titre consultatif le plan des dépenses d'investissement 2014-2018, ceux-ci nous imposeront vigilance et discernement.

La Municipalité ne saurait terminer ce préavis sur le budget 2014 sans adresser ses vifs remerciements à ses chefs de service Mme Joëlle Carriot, et MM. David Golay et Sylvain RoCHAT qui ont permis la mise sur pied de ce document.

La Municipalité prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

adopte

- le budget de l'année 2014 faisant apparaître Fr. 27'004'930.- aux dépenses, Fr. 25'809'820.- aux recettes et présentant ainsi un excédent de charges de Fr. 1'195'110.-.

Cet objet est du ressort de la commission des finances. Les Conseillers n'ont pas de recommandation à formuler. Le président rappelle que chacun peut adresser par écrit ses observations à la commission.

7. Communications de la Municipalité

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier relève la qualité du travail des commissions et des rapports émis, ainsi que l'esprit constructif qui anime les échanges d'idées. Les critiques sont objectives et fondées et la Municipalité les reçoit parfaitement; elles permettent de progresser et de construire ensemble.

8. Questions et vœux

Mme Sandra Linder demande s'il est possible de disposer au Chêne, durant la période des travaux, de places de parc pour les enseignants, contraints à se déplacer plusieurs fois par jour sur les différents sites de l'établissement.

M. Vladimir Mange suggère la mise en place de vélos électriques en libre-service et M. Philippe Tétaz demande s'il y a des places de parc payantes.

M. le Syndic signale que la Municipalité a entamé une réflexion plus vaste en vue de la mise en place d'une politique de macarons payants pour l'ensemble des places utilisées sur le domaine public. Il répond par ailleurs à M. Alexandre Liardet que dorénavant la Commune prélève la taxe de surface pour une place de stationnement non-construite.

Le président lève la séance à 22h50. La prochaine séance aura lieu le 26 novembre 2013.

Au nom du Conseil communal

Le président

La secrétaire

Charles Gabella

Rose-Marie Regidor